

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
à l'interpellation Stéphanie Apothéloz et consorts – " Statistiques femmes-hommes des législatifs communaux "

1 RAPPEL DE L'INTERPELLATION

Composé d'une majorité de femmes, notre Conseil d'Etat n'a pas à rougir à son bilan en matière d'égalité. En cette belle journée du 8 mars, ce bel exemple est bien entendu encourageant. Car il est vrai que depuis quarante ans qu'elles y sont autorisées, les femmes n'ont cessé de s'engager en politique. Cela dit, les chiffres le démontrent, la parité femmes-hommes en politique est loin d'être réalisée !

Souhaitant accélérer le mouvement, la Commission cantonale consultative de l'égalité (CCCE) a lancé sa campagne d'encouragement des femmes en politique. Ainsi, dans la perspective des élections communales 2016, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) propose aux femmes intéressées ou déjà actives en politique trois soirées utiles pour faire valoir leurs idées et prendre part à la chose publique.

Si la campagne rencontre déjà un grand succès, figurez-vous que, faute de données, il sera impossible à la CCCE de tirer un bilan chiffré de son action. En effet, il n'existe pas de publication statistique détaillant la composition femmes-hommes des législatifs communaux. Alors même que, justement, c'est bien là que tout commence !

Ainsi, mes collègues députées membres de la Commission consultative de l'égalité et moi-même avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Le canton récolte-t-il les données femmes-hommes lors des élections aux législatifs communaux ?*
- 2. Si tel n'est pas le cas, le canton prévoit-il de récolter ces informations dès les élections communales de 2016 ?*
- 3. De plus, est-il possible de rassembler ces données de manière rétroactive, en vue de permettre un comparatif sur les trois dernières élections ?*

2 RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

2.1 Préambule

Le Conseil d'Etat veille depuis de nombreuses années à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines, ainsi qu'à encourager et soutenir les mesures visant à la mettre en œuvre dans les faits. Depuis 1991, cette mission de promotion et de sensibilisation à l'égalité dans l'ensemble des domaines est accomplie par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH). En tant qu'entité stratégique experte, le BEFH est ainsi chargé par le Conseil d'Etat

d'assurer la mise en œuvre et le suivi des mesures propres à garantir l'égalité des chances et de fait entre les femmes et les hommes. Parmi les prestations du BEFH, figurent également l'information des autorités et de la population. À cet effet, le BEFH réunit et analyse des données sur la situation des femmes et des hommes dans différents domaines de la vie. La mise à jour, l'analyse et la publication de données statistiques thématiques permettent d'assurer le suivi de la mise en œuvre de l'égalité entre les sexes dans différents domaines en fournissant des tableaux de pilotage réguliers et en soutenant la définition de mesures correctrices nécessaires. De nombreux rapports consacrés à l'égalité, tant en Suisse que dans l'ensemble des pays occidentaux, soulignent l'importance de procéder à une analyse de la situation comparée des femmes et des hommes à partir d'indicateurs statistiques ventilés par sexe afin d'évaluer à la fois le niveau d'égalité et l'effet des mesures adoptées pour réaliser l'égalité.

La participation féminine dans les sphères politiques décisionnelles est un enjeu central pour l'égalité entre les sexes. La progression du nombre de femmes aux postes de pouvoir et de décision politique est une préoccupation des autorités fédérales. Elle fait en effet partie des mesures du Plan national d'action pour l'égalité entre femmes et hommes et s'inscrit dans les engagements que la Suisse a pris devant les instances internationales (Commission de l'ONU pour l'élimination des discriminations faites aux femmes – CEDEF).

Les femmes demeurent en effet encore largement sous-représentées dans les postes de pouvoir et de décision politique. Bien que leur part ait fortement progressé depuis 1971 à tous les niveaux de la sphère politique, les indicateurs statistiques montrent une stagnation, voire une régression depuis le tournant du millénaire[1].

Dans les exécutifs, la situation est contrastée. Le Conseil fédéral, à majorité féminine pendant quelques années, ne comprend que trois femmes actuellement. La proportion moyenne des femmes dans les gouvernements cantonaux en Suisse s'élève à 24,7% en 2015. Dans les exécutifs communaux des villes de plus de 10'000 habitants, la part de femmes est légèrement supérieure, avec une moyenne de 26,2% en 2014[2].

En 2011, la proportion des femmes au Conseil national était de 29% et de 19,6% au Conseil des Etats. Dans les législatifs cantonaux et communaux, le pourcentage féminin est souvent inférieur à 30%. Ainsi, en 2015, la participation des femmes dans les législatifs cantonaux s'élève en moyenne à 25,5%[3]. Bâle-Campagne et Zurich arrivent en tête de peloton avec respectivement 35,6% et 33,3%. Dans les législatifs des villes de plus de 10'000 habitant-e-s, on observe une faible progression de la participation féminine entre 1996 et 2014 : la part de femmes passe en effet de 28% à 29,9%[4].

Depuis 2012, le canton de Vaud est pionnier en Suisse avec un gouvernement à majorité féminine. Cependant, la part des femmes élues au Grand conseil est de 30%. Et lors des élections communales de 2011, on n'a recensé que 22,7% de femmes parmi les candidat-e-s et 23,6% parmi les élu-e-s dans les municipalités[5].

Les études montrent que les femmes se heurtent encore à des obstacles sociaux liés aux mécanismes politiques et aux rôles assignés aux femmes et aux hommes. Les seconds étant associés prioritairement à la sphère publique alors que les premières le sont à la sphère privée. De ce fait, la faible accession des femmes à des mandats politiques est en partie le résultat de la difficulté de concilier l'activité politique avec la vie professionnelle et privée, et de leur statut minoritaire dans l'univers politique. Par ailleurs, les femmes demeurent également, en raison des stéréotypes de sexe, considérées comme moins compétentes, moins expérimentées que les hommes. Ces disparités ont une forte influence sur leur décision de se porter candidates. De nombreuses femmes sont intéressées par les enjeux politiques mais hésitent encore trop souvent à se lancer dans "l'arène politique". Lors des élections, la manière dont sont réalisées les listes ainsi que l'appui qu'elles reçoivent dans leur parti notamment pour les apparitions dans les médias et pour qu'elles puissent se constituer un réseau sont

donc essentiels.

Une plus grande mixité dans les instances politiques garantit une meilleure représentativité de la population en général, composée à 50% de femmes. Cette meilleure représentativité des intérêts et de la diversité des citoyen-ne-s du canton est un gage de démocratie. La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la sphère politique constitue, pour cette raison, une préoccupation actuelle du Conseil d'Etat.

C'est pour encourager les femmes à participer davantage à la vie politique que la Commission cantonale consultative de l'égalité (CCCE), nommée par le Conseil d'Etat, a adopté au printemps 2014 un programme de travail pour la durée de la législature comprenant deux actions prioritaires. L'une d'entre elles consiste en une campagne d'encouragement des femmes à s'engager en politique, qui comprend d'une part une sensibilisation des partis politiques et d'autre part une offre de formation à l'intention des femmes intéressées par la politique. L'action de la CCCE s'inscrit dans la perspective des prochaines élections communales qui se tiendront au printemps 2016.

Les partis politiques ont un rôle à jouer pour favoriser les candidatures féminines. Ainsi, la CCCE a émis des recommandations à leur intention et organisé des rencontres avec toutes les directions de partis afin de les associer à la réflexion sur les mesures à prendre. La formation pour les femmes intéressées comprend trois ateliers qui se dérouleront à Yverdon-les-Bains et à Lausanne au printemps-été 2015. Ils ont pour but de les soutenir et les aider à utiliser judicieusement leurs compétences et leurs réseaux. La prise de parole en public ainsi que les clés du langage médiatique seront abordés de façon pratique. Cette offre répond aux demandes des femmes. Au vu du succès rencontré, le BEFH a organisé un troisième module à Lausanne pour répondre aux nombreuses demandes d'inscription.

[1] Egalité entre femmes et hommes. Plan d'action de la Suisse. Bilan 1999-2014, Berne, Bureau fédéral de l'égalité entre les femmes et hommes (DFI)/Section de l'égalité des chances et des questions globales relatives au genre (DFAE), 2014, p. 60

[2] Office fédéral de la statistique, http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/17/02/blank/key/frauen_und_politik/gemeinde.html (page visitée le 21.04.2015)

[3] http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/17/02/blank/key/frauen_und_politik/kantone.html (page visitée le 29.04.2015)

[4] http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/17/02/blank/key/frauen_und_politik/gemeinde.html (page visitée le 29.04.2015)

[5] Numerus, n°4, septembre 2011.

2.2 Réponses aux questions

1. Le canton récolte-t-il les données femmes-hommes lors des élections aux législatifs communaux ?

Le Conseil d'Etat relève que les élections communales ne sont pas du ressort du Canton (LEPD, art. 11, art. 82 al 3). Les indicateurs disponibles concernent uniquement les élections au législatif national, à l'exécutif et au législatif cantonaux, ainsi que les votations cantonales et fédérales. S'agissant des indicateurs statistiques disponibles sur la vie politique communale, certaines données sont fournies par le Service des communes et du logement (SCL) et d'autres proviennent de Votelec, le logiciel de préparation et de dépouillement des scrutins. Les résultats des élections à la municipalité

sont transmis par les préfets et préfètes au SCL sous la forme de procès-verbaux. Ces données sont à disposition des services de l'ACV sous forme de fichiers informatiques (tableaux excel). En ce qui concerne les législatifs communaux, il est possible d'extraire de Votelec les données relatives à la représentation des femmes et des hommes lors des élections générales pour les communes avec Conseil communal élu à la proportionnelle. Cette facilité technique a été mise à la disposition des communes pour la première fois lors des élections générales de mars 2006. En 2011, 41 communes étaient concernées, représentant près des deux tiers de la population vaudoise. Pour les autres communes, soit près de 300 en 2011, ces données n'existent pas sous forme informatique ; elles sont communiquées aux préfetures et au SCL lors des élections générales et complémentaires. À noter que les procès-verbaux communaux comportent le risque de ne pas mentionner le sexe des élu-e-s. Par ailleurs, les communes de moins de 1000 habitant-e-s ont un conseil général, dont les membres ne sont pas élu-e-s, ce qui représente près de 70'000 habitant-e-s.

Par ailleurs, Statistique Vaud exploite en principe une fois l'an les données des cartes de vote, permettant notamment de déterminer le taux de participation au scrutin des femmes et des hommes.

2. Si tel n'est pas le cas, le canton prévoit-il de récolter ces informations dès les élections communales de 2016 ?

En 2016, il sera possible d'exploiter les informations sur la participation des femmes et des hommes au législatif communal dans les communes avec système proportionnel et probablement dans quelques communes avec système majoritaire. En effet, le Canton a ajouté un module au logiciel Votelec, qui permettra aux communes de dépouiller des élections à la majoritaire bulletin par bulletin (comme pour les élections à la proportionnelle). A priori, seules les plus grandes communes devraient être intéressées par ce module afin de procéder au dépouillement des élections de leur Municipalité. Ce faisant, la DSI sera en mesure d'extraire les données supplémentaires de Votelec pour ces communes.

3. De plus, est-il possible de rassembler ces données de manière rétroactive, en vue de permettre un comparatif sur les trois dernières élections ?

Une extraction rétroactive des données de Votelec concernant les élections de 2011 pour les 41 communes avec élection au système de la représentation proportionnelle a permis d'établir une comparaison avec les données disponibles en 2006. En 2006, le canton recensait 381 communes, dont 41 communes avec un système proportionnel, une majorité à conseil général (226), une forte minorité avec un conseil communal de type majoritaire (114). Lors de ces élections au législatif communal, 9720 postes étaient à repourvoir. Comme les élections communales de 2006 ont fait l'objet d'une investigation exceptionnelle de la part de Statistique Vaud, le Canton possède pour cette année des indicateurs relatifs à la participation des femmes et des hommes aux législatifs communaux pour l'ensemble des communes vaudoises.

Le tableau ci-dessous présente les résultats des élections communales de 2006.

	Conseil communal ensemble communes	Conseil communal – 41 communes avec système proportionnel	Municipalité
Proportion candidates	27.3%	27.4%	23.7%
Proportion élues	26.7%	30.0%	20.8%

En 2011, le canton comptait 326 communes. Lors des élections communales, près de 9700 postes devaient être repourvus (1700 dans les municipalités et 8000 dans les conseils communaux). Parmi les 41 communes avec système d'élection à la proportionnelle, le pourcentage de candidates au législatif communal s'est élevé à 30,2%. Les femmes élues ont représenté 30,5% de l'ensemble. Lors

du scrutin à l'exécutif municipal, les femmes ont représenté 22,7% des candidat·e·s et 23,6% des élues. Des informations concernant la participation des femmes et des hommes aux exécutifs et législatifs (pour les communes avec élection à la proportionnelle) communaux seront publiées périodiquement dans la brochure *Les chiffres de l'égalité*, dont la dernière publication réalisée conjointement avec Statistiques Vaud est datée de 2014. La mise à disposition d'indicateurs statistiques thématiques favorisera également le suivi de la représentation féminine dans les législatifs communaux et permettra d'évaluer les chances des femmes et des hommes d'être élu·e·s.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 17 juin 2015.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean